

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne!

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Octobre 1877.

ELECTION

A la Chambre des Députés

Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire,

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Bulletin politique.

On lit dans la France :

« La République conservatrice ! Qu'est-ce que cela veut dire ?
« La République honnête et modérée ! Qu'est-ce que cela veut dire ?
« La République radicale, la République rouge ! Qu'est-ce que cela veut dire ?
« Est-ce qu'on dit la Monarchie conservatrice ?
« Est-ce qu'on dit la Monarchie honnête et modérée ?
« Dites donc la République, comme vous dites la Monarchie. »

Cette série de questions naïves porte la signature de M. Emile de Girardin. C'est à lui de répondre, s'il a le courage et la sincérité de parler d'accord avec l'histoire. Pourquoi « la République » sans épithète ne dit rien qui vaille, il le sait bien. Parce qu'elle a dans son histoire, des dates sinistres qui font horreur aux honnêtes gens. Parce qu'elle ne peut plus se présenter, en France, sans un correctif à son nom qui fasse croire un moment qu'elle se distinguera des Républiques précédentes, toutes marquées d'un stigmate « de sang ou d'imbécillité » (M. Thiers).

Et sans sortir de l'actualité, qu'est-ce que pourrait être, par ce temps de programmes républicains si variés et si contraires, « la République » tout court, « la République sans épithète ? » Que M. de Girardin répond.

Lorsque le 25 février 1875, à UNE VOIX de majorité, la République reçut une consécration légale et devint le gouvernement du pays, à titre « provisoirement définitif », les républicains poussèrent un cri de triomphe.

La Constitution votée, grâce à l'appoint des monarchistes découragés, fut acclamée comme une véritable conquête.

La discussion avait été, sinon des plus claires, du moins des plus vives.

Les attributions de chacun des trois pouvoirs, — le Président, le Sénat et la Chambre des députés, — comme les rapports des pouvoirs entre eux, avaient été élaborés avec un soin tout particulier.

Les gauches avaient déclaré que le Sénat était le grand Conseil des communes, destiné à pondérer, à contrôler les actes de la Chambre basse.

Le Président était le chef respecté du pouvoir exécutif, et nul n'aurait osé lui contester la plus petite parcelle de la puissance qui lui avait été donnée.

La Chambre des députés était investie de

droits suffisants et chacun se trouvait satisfait. Les droits de chacune trouvaient réservés, et la nation demeurait maîtresse de ses destinées à une heure marquée par la Constitution. Seuls, les monarchistes auraient eu le droit de se plaindre.

On avait parlé de conciliation et de concorde, et dès le lendemain on les mettait au ban de la nation. La République « ouverte » était fermée pour eux. Le gouvernement était aux mains des républicains « de raison », des républicains qui n'avaient réclamé la République que pour sauver le pays du radicalisme. (Casimir Périer, 1874.)

Aujourd'hui, tout est changé. Cette Constitution, que les monarchistes repoussaient, ils sont seuls à en réclamer le maintien.

Le Sénat, qu'ils avaient voté sans enthousiasme, et que les gauches avaient trouvé merveilleux dans son institution, ils sont seuls à le défendre, pendant que les gauches le veulent renverser.

Le Président, qu'ils auraient voulu voir investi d'un pouvoir plus grand, plus indépendant, et dont le mandat a été réglé par les gauches, ils sont seuls à le défendre, pendant que les gauches le veulent mettre en accusation.

Les républicains ne veulent plus de présidence.

Les républicains ne veulent plus de Sénat.

Les républicains ne veulent plus de la Constitution, qu'ils ont proposée, discutée et votée.

D'où viennent ces anomalies, d'où viennent ces contradictions ?

Tout simplement de ce que, par essence, comme en raison de son origine, la République est la forme de gouvernement la moins stable, la moins sincère.

Un républicain, M. Naquet, a dit un jour dans un accès de franchise : « La République c'est le provisoire perpétuel, » et un autre républicain a dit : « Un républicain trouve toujours plus républicain que lui. »

Ces deux républicains étaient dans le vrai. Rien de certain, rien de sûr, rien de stable, rien de définitif avec la République, et ce qui se passe aujourd'hui s'est passé en 1792, en 1848, et se passera éternellement, chaque fois que la République reviendra.

Et il y a cela de curieux, de providentiel même dans ce mouvement, de bas en haut, que chaque modification qu'on veut apporter dans l'organisme républicain pour en accentuer le caractère, est un pas vers la destruction de cette forme de gouvernement qu'on croit consolider.

Les républicains de 1877 veulent renverser le Sénat, créé en 1875, et ils ne voient pas que le jour où ils auront atteint ce but, la République de 1875 sera plus d'à moitié morte.

Les républicains de 1875 veulent renverser le Président de 1875, et ils ne voient pas que le jour où le Maréchal sera attaqué et renversé, ils auront renversé la Constitution et auront mis la République au cercueil.

Oh ! elle n'y entrerait pas tout de suite, nous le savons ; nous aurions à la subir, transformée selon le mode radical — et Dieu sait ce que cela serait ! — mais enfin elle serait fatalement condamnée à la mort dans un temps plus ou moins long, et dont la durée serait subordonnée aux circonstances.

Les monarchistes auraient donc avantage à ne pas s'opposer à l'envahissement du radicalisme, ni au renversement du Maréchal ; mais ils mettent le pays au-dessus de leurs préférences légitimes, au-dessus de leurs

espérances, au-dessus de leurs regrets ; et ils défendent le Maréchal, et ils défendent la Constitution de 1875, que les républicains attaquent, que les républicains veulent détruire, si bien que ce sont les monarchistes qui tendent à maintenir la République « sans épithète, » pendant que les républicains travaillent à la tuer.

OPTIMISTES ET PESSIMISTES.

Les électeurs, qui, chaque jour, suivent le mouvement électoral, se divisent en deux classes bien distinctes, les optimistes et les pessimistes, et d'après les dispositions de l'esprit français, trop souvent entraîné vers les extrêmes, on peut entendre formuler des jugements absolument opposés. Rarement la causerie électorale reste sur un terrain modéré ; on ne veut pas admettre la possibilité d'un résultat à peu près négatif entre les deux armées belligérantes.

Les optimistes affirment que les radicaux vont subir une défaite éclatante et que les populations rurales comprennent trop bien tous les dangers, toutes les souffrances, toutes les pertes que leur causeraient les révolutionnaires triomphants pour ne pas nommer les candidats patronnés par le gouvernement.

La plupart des préfets donnent les meilleurs renseignements sur le résultat du scrutin. Les populations, disent-ils, commencent à comprendre qu'on les a trompées, qu'elles n'ont rien à gagner au triomphe des révolutionnaires. Si les ouvriers des villes et des localités manufacturières sont bien déterminés à nommer les députés recommandés par les radicaux, les habitants des campagnes, en grande majorité, choisiront des députés qui leur sont connus, et n'accepteront point les candidats que veut leur imposer le comité des Jacobins de Paris.

Les électeurs ne veulent point prolonger une crise qui leur est si funeste.

Appelés à se prononcer entre le maréchal de Mac-Mahon, d'un côté, et de l'autre M. Grévy qui leur est inconnu, ou M. Gambetta qu'ils connaissent trop bien par sa dictature passée, les électeurs des campagnes adopteront de préférence les candidats qui peuvent mettre fin à la crise, et, par suite, consolider la République dans les conditions déterminées par la Constitution.

Ils reconnaissent que le retour à Versailles des 363 ne pourrait faire capituler le Sénat et le chef de l'Etat, et que, par suite, ce serait une dissolution nouvelle ou la Révolution, qui serait l'inévitable conséquence de ce détestable abus du suffrage universel.

Ils n'ignorent pas que les prétentions formulées d'avance par les 363 conduiraient inévitablement au triomphe d'une révolution tout aussi violente que celle de la Commune, ou bien à la mort de la République et peut-être aussi à la restriction du suffrage universel.

Les optimistes sont bien convaincus que les publications faites par le Moniteur universel et le Bulletin des Communes ont opéré un changement très-complet dans les convictions, dans les intentions des électeurs ; ils sont convaincus que l'activité déployée par le gouvernement, le zèle ardent des fonctionnaires, l'union des conservateurs, le concours de la presse conservatrice, ont changé les résultats des élections, et que le parti conservateur disposera au 14 octobre d'une majorité suffisante dans la prochaine Chambre des députés.

Les pessimistes ne croient pas au succès des élections dans le sens conservateur. Ils considèrent comme absolument sans valeur, pour constituer une majorité en bon accord avec le Sénat et le Pouvoir exécutif, les quelques voix qui seront conquises sur les 363.

Les conservateurs, disent-ils, n'ont pas su déployer la même activité que les révolutionnaires ; le péril commun n'a pu faire cesser les divisions du parti de l'ordre ; de fâcheuses querelles personnelles ont aggravé cette division ; des prétentions égoïstes ont préparé de nombreux échecs dans des localités où la présence d'un seul candidat conservateur eût obtenu la majorité des suffrages.

On n'a pas su réunir et faire agir les forces toutes puissantes qu'il était si facile de grouper autour du chef de l'Etat ; les comités semblent paralysés dans leur action ; presque tous les candidats conservateurs manquent d'action et de persévérance.

On n'a pas su utiliser l'action collective si puissante à Paris et dans les départements ; le gouvernement a rendu l'action de la presse à peu près stérile en se contentant du concours sur une grande échelle d'un seul organe devenu, par cela même, suspect et sans grande influence. Toutes les propositions les plus fécondes qui pouvaient le plus agir sur l'opinion publique ont été négligées. Le gouvernement, plein de confiance en ses préfets et ses fonctionnaires, a cru que des efforts plus puissants, plus actifs n'étaient point nécessaires pour assurer la victoire ; plusieurs candidats ont pensé qu'il suffisait pour eux d'être patronnés par le Maréchal et qu'ils n'étaient point tenus aux mêmes efforts de propagande orale et écrite que leurs adversaires.

En considérant la différence des moyens et des efforts dépensés dans les deux camps de la révolution et de la conservation sociale, les pessimistes n'ont pas la moindre confiance dans le succès des élections.

Quelle que soit la valeur réelle de ces deux opinions extrêmes, ne serait-il pas utile, selon le résultat de la journée du 14 octobre, d'examiner et de préparer d'avance ce qu'il conviendra de faire dès le 15 octobre, afin de ne point se réveiller, très-prochainement, avec quelque surprise semblable à celles des Révolutions passées.

ADRIEN DE LA VALETTE.

(Assemblée nationale.)

DEUX MANIFESTES.

Deux documents d'une certaine importance, en raison des idées qu'ils renferment, ont vu le jour : un manifeste de M. Grévy, un autre de M. Gambetta. Nous les publions à titre de curiosité. On ne sait plus parler simplement : toutes les fois que les radicaux s'adressent aux électeurs, ils baptisent leurs circulaires du titre gonflant de manifestes. Où s'arrêtera la manifestomanie ?

LE MANIFESTE GRÉVY.

Aux électeurs du 9^e arrondissement.

Mes chers concitoyens,

Après cette lettre admirable que M. Thiers écrivait pour vous au moment où la mort est venue glacer sa main ; lorsque cette grande voix d'outre-tombe retentit encore à vos oreilles, quelles paroles puis-je vous adresser ?

Je dois pourtant, en me présentant à vos suffrages, vous exprimer mon sentiment sur la situation présente et sur le caractère des élections auxquelles la France va procéder. Je le ferai simplement.

La Chambre des députés élue l'an dernier pour concourir, avec les deux autres pouvoirs, à l'application de la nouvelle Constitution, représentait exactement la France. Elle était composée, comme la France, d'une forte majorité républicaine et d'une minorité formée de légitimistes, d'orléanistes et d'impérialistes. Comme la France, elle voulait la liberté, l'ordre, la paix, le travail, la sécurité; elle était animée d'un grand esprit de modération et de concorde. La confiance était revenue, les affaires avaient repris leur essor, et le pays ne demandait qu'à jouir en paix de ces heureux commencements.

Tout à coup, sans qu'on pût s'y attendre, sans qu'aucun conflit se fût élevé entre les pouvoirs, la Chambre des députés, enlevée à ses travaux commencés, a été ajournée pour un mois, puis dissoute.

Le trouble que ces mesures ont jeté dans les esprits et dans les intérêts, je n'ai pas besoin de vous le décrire: vous en êtes les témoins et les victimes.

Qu'avait donc fait la Chambre pour mériter ce traitement?

Elle en était venue, vous dit-on, à méconnaître la part d'autorité qui appartient au Président de la République, à contester l'influence légitime du Sénat, et à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution le despotisme d'une nouvelle Convention.

Une accusation si grave, portée contre un des grands pouvoirs de l'Etat, devrait être prouvée par des faits; je ne vois que des faits qui protestent contre elle.

La Chambre a méconnu la part d'autorité qui appartient au Président de la République? — Où? quand? par quels actes? qu'on les cite. Elle n'a jamais émis un vote qui touchât, même indirectement, à l'autorité du Président; elle l'a toujours entouré de déférence et de respect.

La Chambre a contesté l'influence légitime du Sénat? — Seconde accusation sans preuve comme la précédente. La Chambre poussait si loin l'esprit de conciliation que, sur les points législatifs où elle s'est trouvée en désaccord avec le Sénat, c'est toujours elle qui a cédé. Elle a cédé sur la loi de l'enseignement supérieur, elle a cédé sur la loi municipale, elle a cédé sur le budget, sacrifiant patriotiquement à la concorde les prérogatives qui, dans les pays constitutionnels, appartiennent en matière d'impôts aux représentants du peuple; rien ne lui a coûté pour éviter un conflit.

La Chambre tendait à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution le despotisme d'une nouvelle Convention? — Qu'elle était loin de cette tendance insensée! Elle n'aspirait qu'à faire vivre la Constitution républicaine avec les trois pouvoirs qu'elle a institués. Est-ce sérieusement qu'on prononce le nom de *Convention*, à propos d'une seconde Chambre, soumise au droit d'ajournement et de dissolution, sans action sur le Pouvoir exécutif et sur le Sénat, à peine égale par ses attributions aux Chambres des députés sous les monarchies de 1814 et de 1830?

Sans vous arrêter plus longtemps aux griefs allégués contre la Chambre dissoute, voyez par quelle Chambre on voudrait la remplacer. Voyez quels candidats l'administration présente officiellement au choix des électeurs: des bonapartistes, des légitimistes, des orléanistes, pas un seul républicain, à quelque nuance qu'il appartienne. Dans un camp, tous les ennemis de la République soutenus par le gouvernement républicain; dans l'autre, tous les républicains combattus par le gouvernement de la République.

Ce spectacle n'est pas nouveau.

Nous avons vu, en 1849, les trois partis dynastiques se coaliser une première fois contre la République. Cette coalition a porté ses fruits: la République renversée, l'Empire restauré, vingt ans d'oppression, la France envahie, humiliée, démembrée, accablée de charges et mise à deux doigts de sa perte.

Cette terrible leçon aurait dû les instruire, si les partis écoutaient une autre voix que celle de leurs passions.

Ils recommencent aujourd'hui la même campagne: ce sont les trois mêmes partis, la même ligue, le même drapeau, les mêmes appellations, les mêmes prétextes, les mêmes moyens, le même but; ils n'inventent

rien, ils se copient.

Comme en 1849, ils se disent le parti de l'ordre, ils arborent les intérêts sociaux, ils s'appellent les conservateurs, et, sous ces dehors menteurs, c'est toujours la République qu'ils combattent.

Ils vous conduiraient fatalement aux mêmes désastres si, éclairé par une dure expérience, votre patriotisme ne savait les arrêter.

Comme en 1849, leur plan est encore de réviser la Constitution républicaine dans un sens monarchique, de remplacer la République par une dynastie. Laquelle? Celle des légitimistes, celle des orléanistes ou celle des bonapartistes? Ils ne l'ont pas encore décidé. C'est un démêlé qu'ils videront plus tard, au prix d'un nouveau déchirement de la France.

Avec une Chambre républicaine, cette révision est impossible: avec une Chambre composée en majorité des ennemis de la République, elle est inévitable.

Electeurs, Voulez-vous conserver le gouvernement existant, le gouvernement qui a libéré votre territoire, payé votre rançon, rétabli l'ordre, la liberté, assuré la paix, relevé votre crédit, ramené la confiance, le travail; le seul gouvernement qui puisse vous préserver de nouvelles révolutions, parce qu'il est aujourd'hui le seul possible, le seul durable? Ecartez ses mortels ennemis; votez pour des républicains.

Vous l'avez fait l'année dernière, vous avez consacré la République par un vote solennel. Ce vote, on vous met en demeure de le rétracter. Vous répondrez comme il convient à des hommes qui ont le sentiment de leur dignité et qui veulent rester libres. Vous direz que cette noble France a assez souffert, qu'elle a été assez longtemps déchirée par les révolutions qu'elle ne veut plus appartenir à des maîtres, et qu'elle est résolue à ne charger désormais qu'elle-même du soin de son repos, de sa prospérité et de sa grandeur.

JULES GREY.

LE MANIFESTE GAMBETTA.

Citoyens,

Après quatre longs mois de suppression de la vie parlementaire tout entiers remplis par les excès de la pression administrative et les procédés les plus déplorables de la candidature officielle; après quatre mois durant lesquels le peuple français, par son admirable patience et les preuves quotidiennes de sa sagesse et de sa maturité politique, a attiré sur notre jeune République l'admiration et les sympathies déclarées des gouvernements et des peuples civilisés, la France enfin a la parole.

Elle dira dans quelques jours ce qu'Elle pense des hommes du 16 Mai, alliés et protecteurs des hommes du 2 Décembre, des serviteurs d'Henri V, des agents du *Syllabus* et du Pape, tous couverts du patronage électoral du Président de la République, sans doute pour mieux protéger les institutions républicaines;

Elle dira ce qu'Elle pense de la politique personnelle du chef de l'Etat, des prétentions aristocratiques et rétrogrades du cabinet présidé par M. le duc de Broglie;

Elle dira ce qu'Elle pense de la dissolution injustifiable de la majorité républicaine et libérale qu'Elle avait chargée de l'exécution de ses volontés, au 20 février 1876, par près de cinq millions de suffrages;

Elle dira ce qu'Elle pense du gouvernement de combat, des vexations dirigées contre les vendeurs et les colporteurs de journaux, les instituteurs, les buralistes, les cabaretiers, les plus modestes employés, enfin de cette misérable guerre faite aux petits;

Elle dira ce qu'Elle pense de la prétention du pouvoir de lui imposer, pendant trois ans encore, des fonctionnaires de tout ordre en hostilité flagrante avec tous ses élus;

Elle dira ce qu'Elle pense des projets et des complots de ces coalisés monarchistes qui lui préparent, au bout de trois ans de lutttes et de divisions intestines, pour 1880, une crise terrible, peut-être une révolution;

Elle dira ce qu'Elle pense de cette presse immonde, qui peut, sans encourir de châtiement, en appeler à la force brutale contre les élus du suffrage universel, et faire injure à notre vaillante et noble armée, aujourd'hui l'élite de la nation et le suprême espoir de la Patrie;

Elle dira ce qu'Elle pense de la politique

inaugurée par la lettre du 16 mai qui congédiait le ministère républicain, de l'ordre du jour aux troupes à la revue du 2 juillet, du Message présidentiel du 19 septembre, de tout ce système de gouvernement que le chef du pouvoir exécutif revendique comme un droit antérieur à la Constitution;

La France dira aussi qu'égalitaire et démocratique Elle veut la République comme le gouvernement nécessaire à son relèvement et à sa grandeur;

Elle dira qu'Elle entend en finir avec l'anarchie et les dictatures, achever pacifiquement la Révolution française, en développant par l'éducation nationale l'intelligence de tous ses enfants, en assurant par la paix intérieure et extérieure la prospérité et l'aisance générale, en fondant sur la liberté et la justice, non « l'ordre moral », mais l'ordre républicain;

Elle dira qu'Elle entend que l'Etat comme la commune, la Nation comme l'individu, soient définitivement soustraits à la domination cléricale, que le prêtre soit respecté et confiné dans le temple, l'instituteur dans l'école, le magistrat dans le prétoire, et que la force publique ne soit jamais mise qu'au service de la loi.

Ma conviction profonde, appuyée sur des données certaines, me permet d'affirmer, sans témérité, à huit jours du scrutin, que la France, en dépit de toutes les manœuvres dirigées contre la liberté de ses votes, repudiera la pression administrative, fêtrera la candidature officielle et ses agents, rejettera loin d'Elle les royalistes, les césariens, les cléricaux, les fourbes comme les violents;

Elle condamnera la politique dictatoriale; Elle ne laissera au chef du pouvoir exécutif, transformé en candidat plébiscitaire, d'autre alternative que de se soumettre ou de se démettre.

Quant à nous, sûrs de l'appui du pays, ainsi solennellement constaté, nous saurons faire prévaloir sa volonté sur les résistances d'une impuissante et incorrigible minorité.

Sans passion, sans faiblesse, sans emportement, nous ferons notre devoir.

L'union de tous les bons Français, libéraux, républicains de raison ou de naissance, ouvriers, paysans, bourgeois, monde du travail et de l'épargne, nous maintiendra sages et nous rendra invincibles pour la République!

LÉON GAMBETTA.

Chronique générale.

Il y a quelques jours, nous lisions dans le *Siècle*:

« Sous l'Empire, quand l'électeur votait pour le candidat officiel, il savait ce qu'il faisait: il votait pour la continuation d'un système, détestable à la vérité, mais qui cependant lui offrait certaines garanties de durée. Aujourd'hui, en votant pour le candidat du maréchal de Mac-Mahon, il est impossible de savoir ce qu'on fait. On agit dans les ténèbres. »

Pardon, citoyen! quand nous disons au conservateur de voter pour le candidat du Maréchal, et si l'électeur vote ainsi, nous savons parfaitement ce que nous lui faisons faire et il sait bien ce qu'il fait. Ni lui ni nous ne marchons dans les ténèbres; ce que nous voulons, lui et nous, c'est empêcher la révolution de nous emporter encore une fois dans un tourbillon sanglant.

Nous votons pour la continuation d'un système « détestable, à la vérité, pour les monarchistes, mais qui, cependant, nous offre certaine garantie de durée ».

Le *Siècle* ajoute: « On vote ici pour un légitimiste, là pour un bonapartiste, là pour un orléaniste. » Pardon encore, citoyen, il y a erreur: on vote pour le Maréchal, on vote contre le désordre dont les radicaux sont la personnification. Quand vous et les vôtres votez, qui pour un radical, qui pour un intransigeant, qui pour un socialiste, vous avez bien le soin de dire: nous votons pour la République et non pour un homme.

Ainsi des conservateurs qui mettent leur drapeau dans leur poche pour voter pour le candidat du Maréchal, non parce que ce candidat partage leur opinion personnelle, mais parce qu'il personnifie l'homme qui a juré de nous défendre contre le radicalisme de sauver le pays de l'anarchie.

D'après la loi, on le sait, les réunions publiques électorales doivent cesser cinq jours avant l'ouverture du scrutin. En conséquence de cette disposition, aucune réunion publique ne pourra être tenue à partir de demain mardi, 9 octobre.

A propos d'un voyage de M. Paris en Savoie, le *Constitutionnel* rapporte qu'à Saint-Jean de Maurienne, un certain nombre d'accueilli l'arrivée du ministre par des cris de: Vive la République! M. Paris se tournant du côté du groupe, aurait dit, au milieu du silence qui s'est fait:

« Eh bien! messieurs, vive la République! Mais entendons-nous: si c'est vive la République d'ordre, la République conservatrice, qui peut seule assurer le bonheur et la paix, je suis avec vous; si c'est l'autre que vous acclamez, j'en suis fâché, messieurs, mais je ne serai jamais des vôtres. »

Au printemps de 1875, l'empereur de Russie, dont l'intervention venait de nous préserver d'une agression imminente de la Prusse, prononça, à Berlin, ces paroles textuelles en s'adressant à un diplomate français qui en a certifié l'authenticité; elles ont beaucoup d'actualité à cette heure:

« Soyez prudents, et surtout que le gouvernement de la France ne tombe pas dans les mains du parti radical; je ne répandrais plus de rien. »

Voici le résumé fidèle de deux articles parus l'autre matin dans le *Réveil*:

Il déclare que les principaux titres de M. Grévy à la candidature du IX^e arrondissement sont, pour les intransigeants: 1^o Son amendement supprimant la présidence de la République; 2^o Son abstention lors du vote des lois constitutionnelles, titres rehaussés d'ailleurs « par un caractère sincère et probe que l'ambition n'a aveuglé pas, qui ignore les capitulations et qui n'a jamais manqué à sa parole. »

Il adresse au « peuple souverain » une allocution mêlée d'ironie et d'amertume et il lui reproche le mépris dans lequel il laisse tomber la souveraineté, en réalisant sans cesse les mêmes hommes qui l'ont abusé par leurs programmes, leurs engagements solennels, hommes dont M. Gambetta constitue le véritable type. « Ce petit avocat obtur et sans cause, peuple, tu l'as tiré de la foule, mis sur le pavois. C'est fini, tu es à lui; il avait signé un programme; qu'en a-t-il fait? des papillotes pour J. Ferry... mais plus il l'abandonnait, plus il devenait ton maître! et plus il fera, plus tu le subiras... Réveille-toi, peuple, et au lieu d'élaborer des programmes, applique-les toi-même. »

Applique-les toi-même! Nous avons connu cette application à la rue des Rozières, la rue du Haxo, la prison de la Roquette et le chemin de ronde en sont encore rouges de sang!

Les journaux ont annoncé que des poursuites pour escroquerie étaient dirigées contre un des 363. Le député en question est M. Silva, de la Haute-Savoie.

Les républicains se sont empressés, paraît-il, de le renier, et de le remplacer sur leur liste par un autre candidat.

Heureusement pour les gauches que les élections approchent, sans quoi, au train dont cela marche, les 363 finiraient par être singulièrement réduits!

M. Littré, l'inventeur du simiënisme, ou, pour parler plus clairement, le créateur ou le propagateur de la doctrine qui fait du singe le père de l'humanité, M. Littré s'est cru obligé, lui aussi, d'écrire son manifeste, pour annoncer à ses amis et élèves que si la grande cause de la République est vaincue, il s'exilera « pour finir sa vieillesse, cue, il s'exilera, sur la terre étrangère où un déja avancée, sur la terre étrangère, ce asile ne lui sera pas refusé. »

M. Littré le prend bien au tragique, ce nous semble, surtout en supposant la victoire de l'ordre sur le désordre; mais à n'importe, si le goût de l'exil volontaire le prend, il n'aura pas loin à aller pour se

retrouver, soit en Angleterre, soit en Belgique, soit en Suisse, au milieu des malheureux que l'exil légal a arrachés à leur patrie pour avoir écouté et appliqué les doctrines du maître.

Le Journal officiel a publié la liste des jeunes gens admis à l'École polytechnique par suite du concours de 1877.

On remarquera que le Jury s'est montré particulièrement sévère sur la langue allemande. Ainsi, cinq élèves, dont les examens avaient été excellents sur les autres parties de l'enseignement, ont dû être éliminés pour insuffisance en allemand.

Nous ajouterons que, en raison des besoins des divers services publics qui recrutent leur personnel à l'École polytechnique, le ministre de la guerre a décidé que la limite d'âge fixée pour le concours d'admission à ladite École, sera prolongée d'une année, en 1878, pour tous les candidats qui ont atteint cette limite en 1877.

Les candidats qui profiteront du bénéfice de cette prolongation ne pourront être classés, à leur sortie de l'École, que dans les services militaires.

Etranger.

Le prince de Bismark a confié au comte de Munster une note pour être remise à Lord Derby, et dans laquelle le chancelier allemand se plaint vivement de la pression exercée par la Grande-Bretagne sur le prince Milan de Serbie, pour l'empêcher d'aller porter secours au czar.

Lord Derby se plaint de son côté de l'attitude du prince de Reuss à Constantinople, et il a informé le chargé d'affaires de la Prusse à Londres que le cabinet de Saint-James ne permettrait à aucune puissance de lui dicter ses volontés, et moins à l'Allemagne qu'à toute autre.

Le prince Boralinsky, feld-maréchal de Russie, qui était venu secrètement à Paris, est reparti pour le théâtre de la guerre, en passant par Berlin.

On dit qu'il était chargé d'une double mission des plus importantes à Paris et à Berlin.

Il est à croire qu'il espère obtenir un meilleur résultat pour sa mission auprès du prince de Bismark.

Et cependant la Russie ne peut ignorer qu'elle ne doit compter sur le gouvernement prussien qu'en subissant les exigences du grand-chancelier et aussi longtemps que son alliance restera indispensable à la réalisation des projets de M. de Bismark.

M. de Bismark ne fait point de la politique sentimentale et il ne reconnaît guère les alliances de famille.

On mande de Pesth :

On sait que Louis Kossuth a plaidé, dans sa dernière lettre concernant la question d'Orient, pour le rétablissement du royaume de Pologne, et a déclaré qu'il voyait là un moyen de résoudre cette question.

Une adresse colportée en Galicie et publiée par les journaux polonais est destinée, comme témoignage de reconnaissance, à l'ex-dictateur.

Cette adresse serait revêtue de plusieurs milliers de signatures.

Chronique militaire.

LE VOLONTARIAT D'UN AN ET LE DIPLOME D'ÉTUDES.

Les inscriptions pour les examens du diplôme et des brevets de capacité de l'enseignement secondaire spécial auront lieu du 10 au 20 octobre à la Sorbonne. Les examens commenceront le 25 du même mois.

Ces examens ont pris une importance singulière depuis quelques années. Leur histoire est curieuse, et on y trouve un exemple fort remarquable, frappant de l'influence heureuse exercée sur l'instruction publique par le volontariat d'un an. On a tant médité du volontariat d'un an, qu'il n'est que juste de relever ce qui est à son actif. Voici donc les chiffres : Le diplôme d'études a été institué par la loi du 21 juin 1865, régularisé par une instruction ministérielle du 6 avril

1866, et c'est seulement en 1867 que les examens ont commencé. Dans l'Académie de Paris, il s'est trouvé cinq élèves pour s'y présenter, encore il n'y en eut-il que deux de reçus; en 1868, le nombre des candidats monta à neuf, celui des candidats heureux n'est encore que de deux; en 1869, en 1870, de tous les élèves qui fréquentent les lycées et collèges de l'Académie et les écoles municipales de la Ville, 3 seulement affrontent l'épreuve, qui ne réussit qu'à un tiers des candidats.

En 1871, les examens n'ont pas lieu. Rien. Année de mort! Toujours, dans les statistiques que nous faisons pour l'instruction, nous la trouvons vide. Devant la page blanche du registre, le cœur se serre comme devant le silence du tombeau. J'arrive à 1872. Cette seule année a pour le diplôme d'études deux fois plus de candidats qu'il ne s'en était présenté depuis la fondation: 40.

En 1873, le nombre atteint 144; il est maintenant de 265, sur lesquels 89 sont admis. L'institution de M. Duruy, qui semblait condamnée par l'expérience, porte donc aujourd'hui tous ses fruits. Voici l'explication de cette renaissance: en juillet 72 était promulguée la loi du volontariat d'un an; et une décision du 1^{er} décembre conférait au diplôme d'études, tout comme à l'antique peau d'âne du bachelier, le droit de s'engager. Jusque là, aucun avantage palpable n'y était attaché, si ce n'est celui de toucher, en cas d'échec, 40 francs sur les 25 francs de droit d'examen consignés d'avance.

L'instruction ministérielle disait bien « que cette consécration donnée aux études devait amener promptement l'opinion publique à attacher une sérieuse importance à un brevet qui, pour certaines administrations publiques ou particulières, pour les chefs d'usine, de grandes fermes ou des maisons de commerce, offrirait plus de garantie, d'aptitude immédiate que le diplôme de bachelier. » Tout cela est très-vrai, mais il fallait connaître ce brevet, et personne ne le prenait. Aujourd'hui on a commencé à l'apprécier, et alors même que l'institution du volontariat disparaîtrait, il est à croire que les élèves de l'enseignement secondaire spécial continueront à passer l'examen. Or, on se moque des diplômes qui, dit-on, ne sont bons qu'à produire des serinettes. Ils détournent des fortes études qui doivent être le but pour la préparation hâtive des examens, etc. Supprimez-les et vous ne laissez pas sans sanction au travail que la récompense ou le châtiement bien problématique de la conscience de l'enfant, satisfaite ou troublée, ou les encouragements ou le blâme des parents, souvent trop peu éclairés pour les donner.

Sans doute ce serait l'idéal: l'étude pour elle-même, comme la vertu pour elle-même. Mais, dans le réel, une sanction décisive est toujours nécessaire. Il est certain que les efforts pour acquérir le diplôme d'études sont de nature à élever le niveau des classes de l'enseignement secondaire spécial, souvent dédaigné autrefois, non sans raison, par les élèves des humanités. Il y a là, en outre, un encouragement, pour les enfants et leurs familles, à conduire jusqu'à leur terme des études qui forment un ensemble bien déterminé.

L'examen se compose d'épreuves écrites et d'épreuves orales, il se passe devant un jury de trois membres. A l'écrit on donne une composition française sur un sujet de morale, de littérature ou d'histoire; une composition de mathématiques et une de physique et chimie qui nous semblent à peu près de la force des compositions du baccalauréat ès-sciences. A l'oral, les candidats ont à répondre sur l'histoire de France depuis Louis XIV, sur la géographie commerciale des cinq parties du monde... etc. Voilà de quoi faire de bons sous-officiers de la réserve et plus tard même au besoin de bons officiers dans l'armée territoriale, lorsqu'on aura passé par les exercices corporels et la forte discipline physique du volontariat d'un an.

(Le Moniteur.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il a été beaucoup question, ces jours-ci, du passage dans la disponibilité des jeunes soldats de la 2^e portion du contingent de la classe 1875. Ceux-ci, qui sont au nombre de 41,968, doivent être maintenus sous les drapeaux pendant une année entière, aux

termes de l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement.

Toutefois, l'article 41 de la même loi confère au ministre de la guerre la double faculté :

1^o De maintenir au corps pendant une deuxième année ceux qui, à l'expiration de la première, ne savent pas lire ni écrire et ne satisfont pas aux examens d'aptitude professionnelle.

2^o D'envoyer en disponibilité dans leurs foyers ceux qui, par l'instruction acquise antérieurement à l'entrée au service, ou par celle reçue sous les drapeaux, remplissent, après six mois, toutes les conditions d'aptitude professionnelle exigées par les règlements en vigueur.

Bien donc que les Chambres aient voté les fonds nécessaires pour conserver la deuxième portion sous les drapeaux pendant une année entière, le ministre de la guerre est absolument libre de renvoyer immédiatement ce contingent en totalité ou en partie, quoique l'année de service prévue par la loi n'expire que le 25 décembre prochain.

Nueil-sous-Passavant. — Vendredi dernier, le sieur Choquet, François, menuisier à Nueil, a été trouvé pendu dans son atelier. Au moment où il a été vu, la mort remontait déjà à cinq heures.

Cet homme, par suite d'abus de boissons, ne jouissait pas toujours de toutes ses facultés.

RECETTES UTILES.

Mise en couleur des meubles en bois blanc. — On peut donner aux modestes meubles en sapin ou en bois blanc, qui sont communs à la campagne, l'aspect du bois de palissandre ou de noyer.

Il suffit pour cela de faire dissoudre dans de l'eau tiède, jusqu'à saturation complète, du « caméléon minéral » (hypermanganate de potasse) et de l'étendre avec un pinceau sur le bois qu'on veut teindre, jusqu'à ce qu'il atteigne la nuance qu'on veut produire.

Cinq minutes suffisent d'ordinaire pour arriver à ce résultat.

Chaque espèce de bois a sa manière de subir cette opération: le poirier et le cerisier se teignent très-rapidement; le bois blanc plus rapidement; le sapin, à cause de sa résine, résiste plus longtemps.

On lave ensuite à grande eau les objets que l'on a teints, on les huile et on les polit. L'hypermanganate de potasse possède la propriété de se décomposer par le contact des fibres végétales, qui précipitent en peroxyde brun de manganèse, que la potasse, en se dégageant, fixe d'une manière durable.

Punch de famille. — Le punch de l'épicière est fait de toutes pièces: on le vend fort cher. Nous croyons être utile aux mères de famille en leur donnant une formule aussi simple que facile à exécuter: Thé mélangé, 30 grammes. Eau bouillante, 2 litres et demi. Faites infuser pendant une heure, passez au travers d'un linge, ajoutez: sucre blanc, 4 kil. 500 gr. Faites fondre et ajoutez: Rhum, 2 litres. Eau-de-vie, 1 litre. Teinture d'écorces de citrons ou d'oranges, 30 grammes. Eau de fleurs d'oranger, 60 grammes. Mêlez.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Publications de mariage.

Pierre-Anne-Marie-Ferdinand-Dieudonné Laurens, médecin-major au 17^e de ligne, de Saint-Amadou (Ariège), et Angèle-Agathe Perrot d'Abiancourt, sans profession, de Saumur.

Rémy Pillion, journalier, de Saumur, et Adèle-Jeanne Chuche, domestique, même ville.

Chronique Financière.

Bourse du 6 octobre 1877.

La spéculation à la hausse appuyée sur le retour des achats au comptant est rentrée en scène. On escompte aujourd'hui 1,500 fr. de rentes 3 0/0 et 127,000 fr. de rentes 5 0/0: c'est décidément un mauvais métier que celui de vendeurs à découvert quand l'argent était abondant et le titre rare; nos rentes se sont élevées graduellement et sans réaction de 69 fr. et 105.07 1/2, leurs cours de début à 69.25 et 105.32 1/2, cours auxquels on les demandait en clôture; les recettes générales ont acheté 2,000 fr. de rentes 3 0/0 et 32,000 fr. de rentes 5 0/0. L'emprunt hongrois qui sera mis en souscription publique le 9 et le 10 de ce mois reçoit un accueil favorable de la spéculation; les obligations sont demandées avec prime à l'émission.

Les consolidés anglais étaient fermes à 95 1/2 à la seconde cote; les Bourses allemandes subissant l'influence du renchérissement de l'argent, étaient faibles. On négociait les florins autrichiens en or à 63.30. Les chemins autrichiens à 577.50 et les Lombards à 161.25. Les obligations égyptiennes sont retombées à 169, par sympathie. Le Crédit foncier de France était lourd à 655.

(Correspondance universelle.)

GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN.

Le Comptoir d'Escompte de Paris a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations privilégiées 5 0/0 des chemins de fer Égyptiens et du Port d'Alexandrie, que l'échange des certificats provisoires contre les Titres définitifs, coupon du 15 octobre attaché, aura lieu à ses guichets à partir du lundi 15 octobre.

En raison des délais nécessaires pour le transport du timbre sur les Titres définitifs, les porteurs de certificats provisoires sont invités à déposer leurs Titres quelques jours à l'avance.

Ces dépôts seront reçus dès le 8 courant.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 8 octobre 1877.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE.

1^{re} représentation de

Mlle MARIE HASSELMANS, 1^{re} chanteuse.

LE SONGE

D'une Nuit d'été

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Rosier et de Leuven, musique d'Ambroise THOMAS.

DISTRIBUTION. — William Shakspeare, MM. Pellin. — Latimer, Hincelin. — Falstaff, Courtois. — Géréme, Dorlin. — Un huissier, Colombeau.

Elisabeth, reine d'Angleterre, Mmes Hasselmans. — Olivia, Rita Lelong. — Nelly, E. Leroy.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} TRUAT, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 6,000,000 fr.

SIÈGE SOCIAL, A PARIS, 16, RUE LE PELETIER.

La Société a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de créer une succursale à NANTES, RUE LAFAYETTE, N° 48.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la

gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles.

Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire).

Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de secours nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains

plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 —		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 —		7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	69 25	» 35	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	660	» 5	»	Canal de Suez	690	»	1 25
4 1/2 %	98 25	» 75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635	»	»	Crédit Mobilier esp.	512 50	»	»
5 %	105 40	» 42	»	Crédit Mobilier	155	» 3 75	»	Société autrichienne	577 50	»	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	»	Crédit foncier d'Autriche	515	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226 25	» 75	»	Charentes, 500 fr. t. p.	127 50	»	»	Orléans	325 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	» 15	»	Est	617 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	322 50	»	»
— 1865, 4 %	499 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1618 75	8 75	»	Est	320	»	»
— 1869, 3 %	384 75	» 25	»	Midi	747 50	2 50	»	Nord	327 25	»	»
— 1871, 3 %	365	»	»	Nord	1236	»	»	Ouest	321	»	»
— 1875, 4 %	494	» 25	»	Orléans	1022 50	3 75	»	Midi	322 50	»	»
— 1876, 4 %	477	» 2	»	Ouest	656 25	»	»	Charentes	236 25	»	»
Banque de France	3645	»	12 50	Vendée, 500 fr. t. p.	1192 50	2 50	»	Vendée	148	»	»
Comptoir d'escompte	645	» 1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz	305	»	»	Canal de Suez	530	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	355	» 5	»	C. gén. Transatlantique	305	»	»				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-pote (s'arrête à Angers) omnibus-midi.	
6 — 45 —	
9 — 1 —	
1 — 36 —	soir,
4 — 10 —	
7 — 15 —	express omnibus (s'arrête à Angers)
10 — 37 —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus express.	
8 — 21 —	
9 — 40 —	
12 — 40 —	soir,
4 — 44 —	omnibus-midi omnibus-midi express-pote
10 — 29 —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 40.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

L'an 1877, le dimanche 21 octobre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, à la requête de M. Constant Coulon-Agnesset et de M^{me} Constance-Eugénie Coulon, veuve Poitvin, à la VENTE par adjudication publique des CREANCES dépendant de la succession bénéficiaire de M. Constant Coulon-Cornière, ancien boulanger à Saumur.

Montant des créances: 3,105 f. 89 c. Mise à prix: 100 »

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (533)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS SAISIE.

CONTINUATION.

Le jeudi 11 octobre 1877, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, il sera procédé à la vente publique aux enchères d'un beau mobilier, saisi sur les époux Carré-Pisseau, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Il sera vendu:

Beaux lits, bonnes couvertures, matelas, édredons, couvertures, couvre-pieds, tables de nuit, tapis, armoires à glaces, commode, bureaux, canapés, chaises, glaces, pendules, flambeaux, étagères, rideaux de lits et de croisées, tables de salon, tables de toilette et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 11 octobre 1877, à midi, et jours suivants, en l'hôtel de la Croix-Blanche, situé à Fontevault, il sera, par ledit M^e Rouleau, procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier garnissant ledit hôtel.

On vendra:

Plusieurs lits garnis, tables, chaises, fauteuils, canapé, banquettes, glaces, commodes, armoires, linge, vaisselle et batterie de cuisine, chevaux et voitures, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

CHIENNE DE CHASSE

De deux à trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

Pour la Sa nt-Jean 1878,

PORTION DE MAISON

AVEC MAGASIN ET SALON,

Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Laffecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de saïsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Laffecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodure quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Laffecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, demande de suite un clerc pouvant tenir tous les actes courants.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

CATHELINEAU AÎNÉ, Rue du Portail-Louis, n° 37.

LIQUIDATION

Pour cause de cessation de commerce.

VENTE

DE

TOUTES LES MARCHANDISES

Au prix de facture.

Grand choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs, crêtonnes, madapolams, coutils, flanelles de santé, mérinos, cachemires, nouveautés, etc., etc. (520)

GRANDE QUANTITÉ

DE BONS FUTS

Anjou et Bordelais,

A VENDRE A PRIX MODÉRÉS.

Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (518)

LEÇONS DE FRANÇAIS.

M^{lle} MARGUERITE THIBOUST

INSTITUTRICE

Rue du Portail-Louis, 31.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de localions, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc. Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations: situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (563)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médaille à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à VIENNE DANS TOUS LES CAFÉS Entrepôt gé^{ral} en France et l'Export^{ation} BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28. MARSILLE

AMER

PICON

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.